



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 24 avril 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Lionel NORMAND, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Jean GERME, Manuel HENOCQUE, Olivier LAMBERT, Jacques LEMOINE, Eric MENARD, Jean-Michel SALON.

Absents excusés : Franck LECRIVAIN, Jean-Luc HUYON (pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE).

Madame Laurie Buquet a été nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du 4 avril 2014

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Mise en place des commissions communales

Monsieur le maire présente à l'assemblée les différentes attributions des adjoints au maire :

- 1er Adjoint - Martine FAUQUEMBERGUE : CCAS, Communication et écoles
- 2ème Adjoint - Jean-Luc HERMANT : Urbanisme, Eau et Assainissement
- 3ème Adjoint - Christian HERBET : Environnement, Bâtiments, Voirie et espaces verts
- 4ème Adjoint - Frédéric CHIVOT : Animations communales, culturelles, sportives et associatives

Monsieur Normand présente ensuite les différentes commissions qui auront en charge l'étude des dossiers pendant le mandat et fait appel à candidature auprès du conseil municipal pour les intégrer :

Commissions :

- Commission Finances : tous les adjoints et élus en font partie.
- Commission Urbanisme - Eau et assainissement : Jean-Luc HERMANT, Jean-Michel SALON, Jean GERME, Jacques LEMOINE, Laurie BUQUET, Olivier LAMBERT, Franck LECRIVAIN.

- Commission Environnement, cadre de vie, aménagement paysager et entretien des espaces verts : Christian HERBET, Evelyne FRABOULET, Laurie BUQUET, Jean-Michel SALON, Jacques LEMOINE.
- Commission sécurité, entretien du patrimoine et des bâtiments, aménagement voirie et prévention : Jean-Luc HERMANT, Jean-Michel SALON, Laurie BUQUET, Eric MENARD, Jean-Luc HUYON.
- Commission animations culturelles et associatives : Frédéric CHIVOT, Olivier LAMBERT, Evelyne FRABOULET, Jean-Luc HERMANT, Jacques LEMOINE, Jean-Luc HUYON, Franck LECRIVAIN.
- Centre Communal d' Action Sociale : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Michel SALON, Laurie BUQUET, Jean GERME, Patricia DUBOIS, Christiane HERBET, Jean-Pierre De SAINT-ACHEUL, Marie-Claude HERMANT.
- Commission Communale des Impôts Directs : Lionel NORMAND, il faut ensuite solliciter des personnes qui, de préférence, ne font pas partie des membres du conseil municipal.
- Commission Appel d' Offre : Lionel NORMAND, Jean-Luc HERMANT, Olivier LAMBERT, Eric MENARD.
- Commission SAPIN : Lionel NORMAND, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Jean GERME.
- Commission communication : Martine FAUQUEMBERGUE, Frédéric CHIVOT.

3 - Taux des indemnités de fonction

Présentation par Monsieur le maire

- Indemnité du Maire :

Son montant est voté par le conseil municipal dans la limite d'un taux maximal en référence à l'indice 1015 et variant selon la taille de la commune. Le barème, établi en pourcentage figure à l'article L 2123-23 du CGCT.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'attribution aux maires de leur indemnité au taux maximal est automatique, sauf décision contraire du conseil municipal (art. L 2123-20-1).

Pour une commune dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants le taux maximal pour l'indemnité de maire est de 31% de l'indice 1015.

Soit 31% de 3801,47 = 1 178,45€ brut

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité un taux d'indemnité pour le maire correspondant à 31% de l'indice 1015.

- Indemnité des adjoints au maire :

Les adjoints ayant reçu une délégation perçoivent également une indemnité. A égalité de charge, le conseil municipal doit indemniser ses adjoints de la même manière. Le barème, établi en pourcentage figure à l'article L 2123-24 du CGCT.

Monsieur le maire propose une indemnité correspondant à 5,261% de l'indice 1015 soit 200€ brut par mois. (le taux maximum est de 8,25% soit 313,62€ brut)

Après délibération il est voté à l'unanimité un taux de 5,261% de l'indice 1015 pour les 4 adjoints au maire.

4 - Délégations d'attribution et de fonction

Présentation par Monsieur le maire

Aux termes de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune". C'est donc d'une compétence générale dont est investi le conseil municipal pour délibérer des affaires communales.

Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité que pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir inutilement les débats du conseil municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune), le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs.

Il est proposé à l'assemblée les délégations d'attribution au maire suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.
- D'ester en justice au nom de la commune tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions.
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme.
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité de déléguer au maire ses attributions exposées ci-dessus.

5 - Budget annexe assainissement

Approbation du compte de gestion

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la comptabilité de la commune est tenue en double exemplaire, un par la Trésorerie de Conty et l'autre par le secrétariat de mairie. Le Compte de gestion est le document fourni tous les ans par la Trésorerie et retrace toutes les opérations comptables de l'exercice.

Monsieur Normand présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2013 :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses	8 093,02€	Dépenses	1 140,02€
Recettes	18 790,42€	Recettes	17 846,27€
Résultat de l'exercice	- 10 597,34€	Résultat de l'exercice	16 706,25€
Résultat N-1	- 2 354,47€	Résultat N-1	53586,24
Résultat de clôture	- 12 951,81€	Résultat de clôture	70 292,49€

Résultat de clôture 2013 : 70 292,49€ - 12 951,81€ = **57 340,68€**

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité les chiffres du compte de gestion présentés.

Approbation du compte administratif

Le compte administratif est la comptabilité tenue par le secrétariat de mairie, les chiffres du compte de gestion et du compte administratif étant identique il est proposé à l'assemblée d'approuver ceux-ci.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité les chiffres du compte administratif présentés.

Affectation du résultat :

L'affectation du résultat proposée est :

Chapitre 001 (Recette d'investissement) : 70 292,49€

Chapitre 002 (dépense de fonctionnement) : 12 951,81€

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat proposée.

Vote du budget assainissement 2014 :

Section d'exploitation dépenses :

- Charges de gestion courante : 2 000€

- Autres charges de gestion courante : 2 500€

- Dotations aux amortissements et provisions : 20 618€

- Déficit antérieur reporté : 12 952€

TOTAL : 38 070€

Section d'exploitation recettes :

- Dotations et participations : 31 597€
 - Autres produits de gestion courante : 6 473€
- TOTAL : 38 070€

Section Investissement dépenses :

- Immobilisations corporelles : 91 081€
- TOTAL : 91 081€

Section investissement recettes :

- FCTVA : 171€
 - Amortissements : 20 618€
 - Excédent antérieur reporté : 70 292€
- TOTAL : 91 081€

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif assainissement 2014.

6 - Budget Communal

Approbation du compte de gestion 2013

Monsieur le maire présente à l'assemblée les chiffres du compte de gestion 2013 qui peuvent se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	386 662,39€	Dépenses	80 780,31€
Recettes	483 203,95€	Recettes	230 238,93€
Résultat de l'exercice	96 541,56€	Résultat de l'exercice	149 458,62€
Résultat N-1	324 932,42€	Résultat N-1	- 75 173,46€
Résultat de clôture	346 300,52€	Résultat de clôture	74 285,16€

Résultat de clôture de l'exercice 2013 = **346 300,52€ + 74 285,16€ = 420 585,68€**

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité les chiffres du compte de gestion présentés.

Approbation compte administratif 2013

Les chiffres du compte de gestion et du compte administratif étant identique il est proposé à l'assemblée d'approuver ceux-ci.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité les chiffres du compte administratif présentés.

Affectation du résultat

Chapitre 001 (Excédent d'investissement) : 74 285,16€

Chapitre 002 (Excédent de fonctionnement) : 346 300,52€

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat proposée.

Vote des taux de fiscalité directe

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les taux de fiscalité votés en 2013 :

Taxe d'habitation : 10,89

Taxe foncière (bâti) : 13,76

Taxe foncière (non bâti) : 21,78

CFE : 11,73

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe pour l'année 2014.

Subventions aux associations 2014

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité l'octroi des subventions suivantes :

Article	Nom de l'association	Montant de la subvention
657362	CCAS	5000
6574	Amicale des aînés	120
6574	Association de pêche	120
6574	Association des chasseurs	120
6574	Association des donneurs de sang	120
6574	Association des parents d'élèves de Plachy	120
6574	Basket Conty	200
6574	Club gymnastique	120
6574	Club tennis	300
6574	Fédération des œuvres laïques	30
6574	Fondation du patrimoine	50
6574	La Fraternelle	300
6574	La prévention routière	30
6574	Le souvenir français	50
6574	Association Sportive Plachy/Prouzel	120 (sous réserve d'obtenir le bilan 2013)
6574	Les restaurants du cœur	400
6574	Union Nationale des Anciens Combattants	120
6574	Croix de guerre	30
6574	Baby Gym du Val de Selle	50 +50 (subv. 2013 non versées)
6574	Team Dream Carp	50

Vote du budget communal 2014

Fonctionnement dépenses :

- Charges à caractère général : 500 522€

- Charges de personnel : 186 168€

- Autres charges de gestion courante : 123 592€

- Charges financières : 8 000€

- Reversement sur FNGIR : 35 904€

TOTAL Dépenses de Fonctionnement : **854 186€**

Fonctionnement recettes :

- Atténuation de charges : 11 443€
 - Produits des services et du domaine : 18 100€
 - Impôts et taxes : 254 386€
 - Dotations, subventions et participations : 175 755€
 - Autres produits de gestion courante : 48 200€
 - Produits financiers : 1€
 - Produits exceptionnels divers : 5 097€
 - Excédent antérieur reporté : 346 301€
- TOTAL recettes de fonctionnement : **854 186€**

Investissement dépenses :

- Emprunts : 34 000€
 - Immobilisations corporelles : 47 310€
- TOTAL dépenses d'investissement : **81 310€**

Les investissements pour l'année 2014 prévus dans le chapitre « Immobilisations corporelles » sont ceux-ci :

- Compte 21578 : Acquisition d'une lame de déneigement, d'un épandeur de sel et d'un broyeur pour 3 199€
- Compte 21758 : Achat d'illuminations de noel pour 3 319€
- Compte 21783 : Achat d'un coffre fort pour 1 955€

Investissements recettes :

- Subventions d'investissement : 3 000€
 - Dotations, fonds divers, réserve : 4 025€
 - Excédent d'investissement 2013 : 74 285€
- TOTAL des dépenses d'investissement : **81 310€**

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget communal primitif exposé ci-dessus.

7 - Travaux de peinture au 11 rue Sire Firmin Leroux

Monsieur le maire présente à l'assemblée un devis établi à la demande de la mairie par l'Union des peintres pour des travaux de peinture à l'immeuble situé au 11 rue Sire Firmin Leroux.

Ce bâtiment appartient à la commune suite au leg de Mme Anny Flintham-Wallet et comprend un commerce au rez-de-chaussée, un appartement en location au premier étage et un autre appartement en location au deuxième étage.

Les travaux de peinture concernent les parties communes (couloir et escalier) allant du rez-de-chaussée au premier étage pour un montant de 962,75€ HT soit 1 155,30€ TTC.

Après délibération et pour que l'immeuble ne perde pas de valeur, le conseil municipal autorise à l'unanimité le lancement de ces travaux de peinture au prix proposé.

8 - Demande de prolongation congés grave maladie de Mme Sylvie Domingues

Monsieur le maire expose que Madame Sylvie Domingues, adjointe administrative, exerçant sa mission au secrétariat de mairie à raison de 13 heures par semaine est en arrêt pour maladie ordinaire depuis le 16 novembre 2012 puis placée en congé grave maladie depuis le 16 novembre 2013.

Madame Domingues a par courrier fait une demande prolongation de congé de grave maladie.

Respectant la procédure, Mme Domingues a subi une expertise médicale le 13 février 2014 puis sa demande a été étudiée le 18 mars 2014 par le Comité Médical de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.

Le Comité Médical a rendu l'avis suivant : *"Avis favorable au renouvellement du congé de grave maladie pour une période de 6 mois du 16/02/2014 au 15/08/2014."*

Considérant les avis de l'expert médical et du comité médical le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du congé grave maladie pour la période allant du 16/02/2014 au 15/08/2014.

9 - Demande de servitude

Monsieur le maire lit à l'assemblée une correspondance de M. Vladimir Vautrin, 2 rue de la Fontaine, sollicitant la création d'une servitude de passage traversant le parking de l'église et reliant sa cour à la voirie, avec l'intention future d'y créer une activité de réparation automobile.

Après en avoir débattu le conseil municipal émet un avis défavorable à la création de servitude sur le parking de l'église pour les raisons suivantes :

- Le stationnement de véhicules accidentés sur le parking dû à l'activité réduirait le nombre d'emplacements de stationnement.
- D'autres véhicules stationnés sur le parking pourraient encombrer le passage empêchant M. Vautrin de sortir ou d'entrer sur sa propriété, créant ainsi un trouble pour l'ordre public.
- Accepter cette servitude au profit d'un administré créerait un précédent et d'autres administrés pourraient, à juste titre, revendiquer le même droit.

Le conseil municipal autorise le maire à faire une réponse à M. Vautrin allant dans ce sens.

10 - Questions et informations diverses

- Monsieur le maire informe l'assemblée d'un courrier en date du 13 mars 2014 de M. Jean-Luc Namont demandant la suppression des parterres devant son habitation située 2 et 4 route de Conty. M. Jean-Luc Namont prétendait que l'humidité des murs de son habitation résultait du caniveau encastré dans le trottoir. Après le passage d'experts sur place il a été avéré que cette humidité provenait d'une malfaçon de la gouttière de la toiture. Il est décidé le retrait des plantations dans les parterres et des copeaux, cependant l'entretien régulier de ces espaces ainsi libérés sera de la responsabilité de M. Jean-Luc Namont.

- Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'une correspondance en date du 23 mars 2014 de Mme Tiphaine Dhainaut concernant des nuisances sonores dans la nuit 22 et 23 mars 2014 et émanant de la salle polyvalente. La salle étant située au cœur du village et proche d'habitations, le conseil municipal constate des difficultés liées à la location de la salle polyvalente.
- Monsieur Normand porte à la connaissance du conseil municipal une lettre de M. Duvivier, gérant du commerce situé au 11 rue Sire Firmin Leroux, qui du fait des difficultés financières de son activité sollicite une baisse de son loyer. Après en avoir débattu le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande. Monsieur le maire est chargé d'écrire la réponse à M. Duvivier.
- Monsieur le maire présente à l'assemblée le rapport annuel de TRINOVAL (ramassage des ordures ménagères) qui est approuvé par l'assemblée.
- M. Jacques Lemoine expose à l'assemblée qu'après renseignements pris il a trouvé une tente de réception de 6m sur 12m qui serait idéale pour les diverses manifestations organisées par la commune en extérieur pour un coût de 826,14€ HT et propose d'en faire l'acquisition au titre des investissements du budget 2014. Monsieur le maire met au vote l'acquisition de ce matériel et propose de solliciter une subvention du conseil général de la somme dans le cadre d'IDEAL. Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité cet achat.
- M. Eric Ménard demande si des terrains constructibles sont en vente sur la commune. Monsieur le maire l'informe qu'il n'y en a pas pour l'instant à sa connaissance.
- Mme Martine Fauquembergue qui s'est rendue à la communauté de communes du canton de Conty dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires fait un compte rendu de ce qui a été vu lors de cette réunion.
- Mme Evelyne Fraboulet fait part au conseil municipal des nuisances sonores récurrentes au hameau de Buyon pendant des heures où celles-ci ne sont pas autorisées. Monsieur le maire rappelle la réglementation sur le bruit et les nuisances sonores, des rappels sont régulièrement fait dans les publications communales ainsi que sur le site de la commune.
- M. Olivier Lambert informe les élus que le "Comptoir des fleurs" tenu par Mme Charlotte Cotel étoffe son activité en proposant, en plus des fleurs et du gîte, un point retrait des produits locaux en collaboration avec le conseil général de la somme et la chambre d'agriculture. Il est désormais possible de commander les produits sur le site : www.somme-produitslocaux.fr
- M. Manuel Henocque revient sur le renouvellement du congé grave maladie de Mme Sylvie Domingues. Considérant que Mme Domingues est donc placée en congé maladie jusqu'au 15/08/2014 et étant donné que la commune ne perd pas d'argent vu qu'elle est assurée pour les risques statutaires, il serait possible de recruter pour cette période une personne afin de combler le poste vacant. Monsieur le maire répond qu'il va entreprendre des démarches allant dans ce sens.

Sans autre question et remarque la séance est levée à minuit trente.